



Syndicat

**cftc**  
**MACIF**

**INFO**

**LE DOSSIER DU MOIS**

# **POURQUOI SE SYNDIQUER ?**



Syndicat

**cftc**  
**MACIF**

**COMMENT ÇA MARCHE ?**

A l'heure où les négociations avec la direction deviennent de plus en plus difficiles, il est utile de rappeler que les syndicats ont un vrai rôle à jouer. En toute transparence, nous avons conçu ce livret pour vous permettre de comprendre l'utilité de se syndiquer.

### Déjà un syndicat, qu'est ce que c'est ?

Sans s'étaler dans une définition complexe, on peut résumer en disant qu'un syndicat est une association de personnes destinées à la défense des intérêts professionnels communs. Il ne faut pas oublier que les élus sont également salariés.

### Qui peut se syndiquer ?

Tout salarié peut adhérer au syndicat de son choix.

### Si j'adhère à un syndicat, mon employeur sera t-il au courant ?

L'adhésion est confidentielle. Le salarié qui adhère à un syndicat n'a pas l'obligation d'en informer son employeur.

### L'adhésion au syndicat est-elle gratuite ?

Lorsque le salarié adhère à un syndicat, il lui verse une cotisation, dans le respect des conditions prévues par le syndicat. Cette cotisation est déductible des impôts jusqu'à un certain plafond.

### Comment savoir quel syndicat me correspond le mieux ?

Après chaque commission, un procès-verbal ou compte rendu est réalisé par le secrétaire de séance. Il se doit d'être fidèle aux échanges avec la direction et permet de réellement connaître la nature des échanges et les positions de chacune des OS. La problématique reste que la diffusion intervient plusieurs mois après la commission.

Avant cette diffusion, chaque syndicat peut rédiger son propre compte rendu. Il est envoyé aux salariés ayant pris une carte d'adhérent. Dans certains syndicats, le salarié peut recevoir gratuitement les premiers mois des communications afin de se faire un avis avant de s'engager.

De plus, il est possible de connaître l'orientation d'une organisation syndicale aux travers des tracts. Mais aussi aux différentes actions menées et bien évidemment grâce aux relations de proximité avec les représentants du personnel.

### Quelles sont les obligations de l'employeur face au droit syndical dans une entreprise ?

L'employeur ne peut pas prendre en compte l'appartenance du salarié à un syndicat ou son activité syndicale dans l'entreprise pour prendre des décisions.

### Les avantages à se syndiquer à la CFTC ?

- Pour se protéger **juridiquement** : En adhérent à la CFTC, vous pouvez bénéficier d'une assistance juridique professionnelle et d'une protection en cas de litige. Attention, après avoir adhéré, une carence peut exister pour en bénéficier. Il est donc fortement conseillé de ne pas attendre d'être dans une situation délicate ou conflictuelle, avant de prendre une carte d'adhésion.
- **Réponse à la carte** : Un adhérent peut bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé. Une réponse précise et rapide peut lui être apportée en cas de besoin.
- Pour **se former** : Ils existent un dispositif permettant à tous adhérents d'une organisation syndicale, de disposer de 12 jours de formation annuelle et 18 jours pour les porteurs d'un mandat. Ces jours sont effectués et payés sur le temps de travail. Différentes formations professionnelles et syndicales sont proposées en présentiel ou en e-learning .
- Développer ses compétences : Après avoir adhéré, le salarié peut également **prendre des responsabilités syndicales** afin de faire entendre sa voix et celles de ses collègues.
- **Bénéficier d'avantages** : en adhérent à la CFTC vous bénéficierez sur l'appli CFTC : des avantages et des réductions auprès de nos partenaires commerciaux
- Accédez à une **communauté d'entraide** : En adhérent à la CFTC, vous pouvez accéder sur leur site web, à des forums d'échanges, à des salons avec différentes thématiques etc.



Valérie SINIGAGLIA - 06.21.13.50.71

Sylvie DE MORAIS DEZETTER - 06.09.79.32.63

Catherine FUSS - 06.15.78.84.96

Elisabeth MARCONNES - 06.41.83.10.65

Sébastien FRAINEAU - 06.25.23.84.44

**Une question ? Besoin d'aide ?  
Contactez nous !**

**[cftcmacif@gmail.com](mailto:cftcmacif@gmail.com)**



CFTC\_MACIF\_SAM

